

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PORTNEUF
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF
LE 30 JUIN 2020
Réunion spéciale

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue, à 19 h 30 par conférence téléphonique.

Sont présents les membres du conseil suivants :

Mme Lise Trudel	Conseillère siège # 1	
Mme Marie-Ève Moisan	Conseillère siège # 3	
Mme Sophie Cantin	Conseillère siège # 4	
M. Cédric Champagne	Conseiller siège # 5	
Mme Nathalie Suzor	Conseillère siège # 6	arrivée à 19 h 46

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Denis Langlois.

Étaient également présents :

Mme Laurie Beaupré, agente de développement communautaire en milieu municipal
M. Bernard Caouette, directeur général et secrétaire-trésorier intérimaire
Mme Nathalie Naud, agente de bureau et greffe

Était absent :

M. Simon Moisan Conseiller siège # 2

OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

La séance est ouverte à 19 h 36. Le maire souhaite la bienvenue à tous.

LÉGISLATION

150-30-06-20

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

- 1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2- LÉGISLATION**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
- 3- SUIVI DES DOSSIERS ET DES DÉCISIONS**
- 4- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS ET/OU D'AJOURNEMENT, SI NÉCESSAIRE**
- 5- ADMINISTRATION**
- 6- URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
 - 6.1 Dossier de M. Noël Pellerin
- 7- VOIRIE — TRANSPORT — TRAVAUX PUBLICS — HYGIÈNE DU MILIEU**
- 8- LOISIRS — SPORTS - CULTURE — FAMILLE — VIE COMMUNAUTAIRE**
 - 8.1 Suivi sur l'ouverture de la plage Eau Claire
 - 8.2 Gérance de la plage Eau Claire
 - 8.3 Embauche du personnel de la plage Eau Claire
- 9- SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 10- RAPPORTS DES COMITÉS**
- 11- SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS ET/OU D'AJOURNEMENT, SI NÉCESSAIRE**
- 12- BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

13- VARIA

14- LEVÉE DE LA SÉANCE

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

151-30-06-20

DOSSIER DE M. NOËL PELLERIN

CONSIDÉRANT QUE le projet a été déposé conformément à la réglementation, le 16 avril 2020 et que le demandeur a produit et acheminé tous les documents nécessaires à l'étude du dossier;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à vendre deux parties de terrains aux propriétaires voisins dans le but de vendre la propriété;

CONSIDÉRANT QUE l'obligation de lotir le chemin fait en sorte que le lot est dérogatoire;

CONSIDÉRANT QUE les autres lots à créer respectent le règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT QUE les lots bordent un cours d'eau et le lac Gérard;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment principal du demandeur se retrouve sur le terrain dérogatoire;

CONSIDÉRANT QUE le lotissement ne causera pas de préjudice aux voisins étant donné que ce sont eux qui acquièrent des parties de terrain;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation favorable du Comité d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu unanimement que le Conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure concernant la création du lot 6 361 027 soit :

- La profondeur du lot 6 361 029 sera à 33.7 mètres au lieu de 60 mètres soit une dérogation de 26.3 mètres.

LOISIRS – SPORTS – CULTURE – FAMILLE – VIE COMMUNAUTAIRE

SUIVI SUR L'OUVERTURE DE LA PLAGE EAU CLAIRE

De l'information a été donnée.

GÉRANCE DE LA PLAGE EAU CLAIRE

De l'information a été donnée.

152-30-06-20

EMBAUCHE DU PERSONNEL DE LA PLAGE EAU CLAIRE

CONSIDÉRANT QUE les postes de gérant et de sauveteur de la plage Eau Claire ne sont pas encore comblés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement :

DE PROCÉDER à l'embauche conditionnelle du personnel suivant pour la plage :

Kélianne Morasse (2e été)
Coralie Cantin (2e été)
Sarah Côte
Benjamin Morasse

D'ADOPTER l'échelle salariale suivante :

Salaire minimum + 0,30 \$ chaque année		
1 ^{re} année	Salaire minimum	13,10 \$
2 ^e année	Salaire minimum + 0,30 \$	13,40\$
3 ^e année	2 ^e année + 0,30 \$	13,70 \$
4 ^e année	3 ^e année + 0,50 \$	14,20 \$

153-30-06-20

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets étant épuisés, il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu unanimement de procéder à la levée de l'assemblée à 19 h 58.

Monsieur Denis Langlois
Maire

Monsieur Bernard Caouette
Directeur général
et secrétaire-trésorier intérimaire

Je, Denis Langlois, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.